

PRESENTATION D'UNE ACTION DE L'ASMQ :

« LE REVEIL DES MOULINS ! »

La gestion durable de l'eau repose sur un grand nombre de textes internationaux, européens et nationaux. La Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA) qui en découle sont deux textes centraux qui structurent la politique publique de l'eau en France.

La DCE impose la recherche de qualité des eaux et la lutte contre les pollutions. Sa transcription augmentée dans la LEMA rajoute la notion de continuité écologique et de libre circulation de la faune piscicole et des sédiments. L'interprétation de la loi par les services chargés de son application a entraîné le classement des cours d'eau et le répertoire exhaustif des obstacles au « rétablissement » de la circulation des poissons et des matières véhiculées par le courant.

Si on s'en tenait à ces propos, nous serions en droit de croire que cette affaire participe d'une certaine logique, et pourtant elle est contestée par la mémoire qui a valeur d'expertise locale et qui s'impose à tous lorsque les plus anciens d'entre nous se souviennent fort bien que tous nos cours d'eau regorgeaient de poissons y compris amphihalins jusqu'aux années 1960/70 et que les sédiments étaient évacués par les chasses que nos moulins pratiquaient pendant leur fonctionnement. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de cette déshérence et avant même le changement climatique tant du côté de la forte dégradation de la qualité des eaux suite à l'intensification de l'agriculture et la multiplication des assainissements imparfaits que par les nombreux prélèvements comme les captages pour l'eau potable, l'irrigation et les loisirs.

Parce que tous les ouvrages dont les seuils faisant partie intégrante de nos usines hydrauliques en lit mineur étaient dûment répertoriés et caractérisés par l'administration entre autres fiscale de l'époque et qu'aucun d'entre eux n'a été modifié depuis, nous pouvons affirmer que l'autorité publique se discrédite en déjugant ses prédécesseurs, prend nos aînés pour des imbéciles et dénie toute l'histoire au moins séculaire de l'industrialisation de nos territoires rendue possible grâce aux moulins, premiers moteurs de l'humanité !

Parce que la chose trottait déjà dans nos têtes et que la Sauvegarde des Moulins en général et ceux du Quercy en particulier passe par la réhabilitation de toutes leurs composantes au-delà de la maison au bord de l'eau : d'abord une chaussée qui dirige l'onde vers un mécanisme qui transforme son énergie en mouvement puis un canal de fuite ou de restitution immédiate de la totalité du flot sans modification physico-chimique au lit mineur naturel et enfin un droit d'eau qui autorise l'emprunt d'une certaine quantité d'eau avec ou sans chute et qui déterminent la puissance du site. Et pour que ce patrimoine soit correctement restauré, efficace et utile, vient naturellement à l'esprit de lui rendre sa fonction initiale ou une activité de substitution dont la production d'hydroélectricité semble s'imposer en tant qu'énergie verte si

prise aujourd'hui pour la mise en place du mix énergétique recherché par nos instances dirigeantes.

Fort opportunément, la Région OCCITANIE s'est engagée en 2017 à devenir une Région à Energie Positive (REPOS) à l'horizon 2050, c'est-à-dire à satisfaire l'ensemble de sa consommation d'énergie par une production d'Energies Nouvelles et Renouvelables issues exclusivement de son territoire. Cet engagement est une exigence qui s'impose à tous les infra territoires qui la composent en encourageant l'ensemble des organismes à l'aider à atteindre cet objectif qui prend de jour en jour tout son sens.

Puis elle lance conjointement avec l' ADEME (Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie) en 2018 un Appel à Projet de Production d'ENR Coopératives et Citoyennes auquel l'Association de Sauvegarde des Moulins du Quercy (Lot et Tarn & Garonne) a répondu avant le 19 octobre pour se voir le 11 décembre lauréate de l'AAPP CC au salon Energaïa de MONTPELLIER. Entre temps, notre dossier fut présenté à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en préalable du jury commun sans susciter d'objection de sa part.

Le scénario REPOS précise : « la production hydroélectrique présente des avantages exceptionnels, aucune émission de Gaz à Effet de Serre, aucun déchet toxique, un rendement très élevé à la production par turbinage et la possibilité de faire varier celle-ci très rapidement » !

Les 11 et 12 mai derniers, nous avons largement contribué à l'organisation du Congrès National de la Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins dans le LOT à SAINT GERY/VERS. Il fut un véritable succès avec plus de 150 congressistes venus de toute la France, la présence de plusieurs parlementaires, du Président du Département du Lot, de la Fédération Départementale des Energies du Lot (TE LOT), de Présidents de Communautés de Communes et du Syndicat de Rivière du LEMBOULAS en T & G qui furent unanimes à considérer l'intérêt majeur de notre projet de Réveil des Moulins en Quercy et vouloir s'y rallier pour satisfaire leurs propres engagements... l'Etat y était invité !

Ni la mission du Ministre d'Etat Nicolas HULOT confiée en son temps aux anciens parlementaires Jean LAUNAY et Claude MIQUEU, ni les nombreuses commissions parlementaires relatives à la reconnaissance du rôle que peut jouer la petite hydroélectricité dans la transition énergétique et bien sûr écologique, ni le constat d'interprétations nuancées de la loi au sein de notre grande Région, ni même la note technique du 30 avril 2019 recommandant l'apaisement de nos relations sur le terrain n'ont jamais laissé entrevoir l'amorce d'une inflexion des services de l'Etat à l'égard d'un projet qu'il possède depuis plusieurs mois alors que ce dernier n'a jamais cherché autre chose qu'obtenir la redistribution des cartes pour un projet « gagnant/gagnant » comme le recommande cette dernière circulaire adressée aux services administratifs en département.

L'instruction de notre dossier se déroule dans une atmosphère particulièrement tendue, prend du retard et menace même d'être reconsidérée pendant que les programmes du Syndicat de Rivière Bassin Rance/Célé élargi au Lot Médian se déroulent imperturbablement avec pour résultat le spectacle de la dévastation d'un réel potentiel de production économique et écologique au nom d'une continuité écologique qui n'a pourtant jamais cessé d'exister ! Et pourtant les collectivités locales et territoriales, les associations de pêche comme celles de l'environnement sont avec nous, elles nous l'ont attesté par écrit !

Pour aborder de plain-pied le contexte actuel et s'immerger dans l'atmosphère qui baigne les rapports entre les Pouvoirs Publics et l'Association de Sauvegarde des Moulins du Quercy en matière de Continuité Ecologique et de Transition Energétique, j'emprunterais volontiers la parole publique du Président du Conseil Départemental du Lot s'exprimant à la table ronde de notre dernier Congrès National en Quercy : « l'Administration nous laisse le choix entre mourir ou crever ! »

C'est dire le mépris dans lequel nous sommes tenus : les services de la DDT n'ont jamais invité l'association des moulins comme organe représentatif local et qui existe pourtant depuis plus de ans à partager une lecture commune de la loi ! Et si elle l'a fait pour la CLE (Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du CELE) elle n'a jamais tenu compte des avis de notre président pour cause de quantité négligeable du potentiel et d'absence d'intérêt. C'est comme si le moindre des petits rus de son bassin et la Garonne elle-même à sa source ne participaient pas par accumulation à la constitution de la Gironde en son estuaire atlantique ! C'est comme si le Trésor Public National n'était pas l'addition des innombrables contributions fiscales des citoyens de notre Pays ! Un comble !

Courant juin et à des fins d'arbitrage, nous avons demandé à rencontrer les préfets des 2 départements par lettre avec AR. Aujourd'hui début septembre nous sommes toujours sans réponse alors que le ministère lui-même leur a fait savoir qu'il convenait de rechercher l'apaisement des relations sur le terrain pour sortir « gagnant/gagnant » de cette situation ! Pire, dans le Lot, un nouvel appel d'offre émanant du Syndicat de Rivière pour une prochaine tranche de travaux précise dans le texte que la solution de l'effacement des ouvrages en lit mineur sans fonction précise devra être privilégiée ! Ce texte ne peut pas avoir été publié sans l'aval des services d'Etat concernés !

Cette attitude non conforme aux recommandations du ministère et bien plus tranchante que dans certains autres départements de notre Région, aggravée, de son aveu même, par une pression de notre DDT (Direction Des Territoires) sur le service instructeur ADEME de notre Projet de Réveil des Moulins nous invite à réagir localement à l'instar de notre Fédération Nationale et maintes autres associations en province.

S'agissant de l'avenir d'un bien commun anthropique et naturel intriqué dont nous avons la charge au même titre que l'intérêt général qu'il représente, le patrimoine

des moulins et de ses diverses composantes jusqu'au paysage qu'il a produit ne peut être abîmé et irréversiblement démantelé sans concertation des populations qui s'en sont servi et veulent au moins le conserver sinon lui rendre l'une ou l'autre des fonctions qu'il possédait déjà !

J'ai prouvé précédemment que la théorie du rétablissement de la continuité de la circulation des poissons et des sédiments est parfaitement infondée, la seule chose qui puisse aujourd'hui nous être raisonnablement réclamée est l'entretien de nos établissements en lit mineur. Et pour tenter de réconcilier les parties en opposition sur cette analyse, 2 solutions paraissent s'offrir à nous :

- Profil bas : Rendre possible la dissociation de la maîtrise d'ouvrage de l'installation de la passe à poissons de la restauration-entretien de la chaussée sans en aliéner le potentiel et uniquement par surverse de la valeur minimale du débit réservé, (l'Etat imposerait mais installerait aussi à ses frais l'ouvrage ichtyophile dans le corps du seuil du moulin sans compromettre sa réhabilitation),*
- Profil haut : Concourir à la remise en fonctionnement d'un maximum de sites garantissant leur entretien et leur participation à l'enjeu collectif REPOS et de relocalisation des productions en l'occurrence majoritairement énergétiques de qualité à l'endroit exact où les gestionnaires de réseaux électriques ne savent plus faire face à la pointe de la demande de consommation électrique du 19 heures l'hiver en bout du réseau Basse Tension.*

Cette dernière solution, bien sûr la plus prometteuse, permettrait aussi au-delà d'une production très efficace et continue en saison hivernale de fixer de l'emploi, de mobiliser des savoirs faire, de surveiller et prévenir les crues et les embâcles, de compléter le mix énergétique nécessaire à l'équilibre local, de créer des plus values économiques patrimoniales et touristiques tout en permettant de se proposer en tant que station service d'une future mobilité écologique.

Si l'autorité publique persévérerait à faire fi des réactions du terrain et de ses représentants, je propose de poursuivre la progression de la résistance que nous avons d'ores et déjà installée et dont la prochaine étape peut être une conférence de presse organisée dans chaque département ou un site commun choisi à laquelle l'Administration serait invitée en même temps que serait rédigé un rapport très circonstancié de la situation en cours adressé concomitamment à la Présidente de la Région OCCITANIE, au Préfet de Région et au Ministère chargé de la transition écologique.

De deux choses l'une : ou bien nous nous soumettons à un véritable diktat des Pouvoirs Publics qui tente de s'imposer aussi en Quercy et nous perdrons irrémédiablement l'héritage dont nous avons la charge anéantissant ainsi le potentiel qu'il représente, ou bien nous établissons à partir du débat d'aujourd'hui une

stratégie de défense par la promotion de notre patrimoine qui s'avère le vrai fil d'Ariane depuis les balbutiements de la technologie jusqu'à ses derniers développements actuels et en devenir en demeurant au plus près de son ancestrale et toujours respectueuse alliance avec les forces de la nature dans le plus pédagogique des attelages.

Nous sommes là pour en parler puis en décider.